

Annexe 2 – Lettre de mission

Le Premier Ministre

1 9 3 3 / 1 9 / SG

Paris, le 16 JUIL. 2019

Monsieur le président-directeur général,

À l'heure où les cyberattaques sont susceptibles de porter atteinte aux intérêts vitaux de la Nation et de remettre en cause la soutenabilité des usages numériques, il est nécessaire d'organiser la montée en puissance des acteurs du numérique et de l'innovation sur les enjeux de cybersécurité.

Si les capacités et l'engagement de l'État demeurent essentiels, le renforcement du niveau de sécurité numérique s'obtiendra par une association étroite des différents acteurs nationaux publics et privés. Pour garantir la sécurité de la transformation numérique et garder la maîtrise de notre souveraineté dans l'espace numérique, l'État doit pouvoir s'appuyer sur un tissu industriel fort, en complément de son action. Cette dynamique vertueuse entre secteurs public et privé est également nécessaire pour faire de nos entreprises du secteur des leaders mondiaux, y attirer les meilleurs talents et soutenir leur capacité à créer des emplois en France. Il s'agit d'une attente forte des acteurs industriels.

La France tient la comparaison internationale. Elle dispose d'acteurs industriels de premier plan, de startups, petites et moyennes entreprises innovantes et d'une recherche dynamique. Cet écosystème est toutefois fragmenté et il pâtit de synergies insuffisantes entre ces différents acteurs, d'une part, et le monde du numérique et de l'innovation, d'autre part. D'autres pays ont fait le choix de politiques ambitieuses pour fédérer leurs écosystèmes nationaux. Israël, en particulier le CyberSpark à Beer-Sheva, se distingue sur le plan international et constitue de ce point de vue un exemple inspirant.

Fort de ces constats, le Gouvernement a engagé, avec les acteurs industriels, un chantier de structuration de la filière, par la labellisation, le 22 novembre 2018, du comité stratégique de filière (CSF) « Industries de sécurité » au sein du conseil national de l'industrie. Ses membres, acteurs privés et publics, finalisent actuellement les projets structurants d'intérêt commun pour la filière, notamment dans le domaine de la cybersécurité, qui feront l'objet d'engagements dans un contrat de filière avec l'État.

Monsieur Michel VAN DEN BERGHE
Président directeur général
Orange Cyberdefense
54, place de l'Ellipse

92983 PARIS LA DÉFENSE

Dans ce contexte, le Président de la République a souhaité qu'une dynamique soit engagée pour mettre en place un « campus cyber », porté par les acteurs industriels et fédérant l'écosystème français de cybersécurité. Dédié à la recherche de synergies, un tel projet devrait étroitement associer le monde académique et le secteur public et poursuivre l'objectif de renforcer nos capacités d'innovation, en alliant nos atouts spécifiques dans le secteur de la cybersécurité à ceux dont nous disposons plus généralement dans le monde du numérique et de l'innovation.

Trois grands acteurs privés impliqués en matière de cybersécurité – Orange, Thales et Atos – se sont rapidement mobilisés pour répondre à cet appel à l'élaboration d'un tel projet de « campus cyber ». Fort de la détermination de ces trois entreprises et considérant votre longue expérience d'entrepreneur et votre connaissance très fine des acteurs de la cybersécurité, je souhaite recueillir votre avis sur l'opportunité, la faisabilité, le périmètre souhaitable et les conditions de réussite de ce projet, notamment s'agissant de sa viabilité économique, sa gouvernance et de son financement.

En s'appuyant sur l'expérience française des pôles de compétitivité, vos réflexions pourraient notamment permettre d'évaluer l'intérêt d'une plateforme de mutualisation de données sectorielles et de partage de connaissances sur l'état de la menace. Vous pourriez également proposer plus largement les mises en commun de moyens, physiques ou numériques qui pourraient être constitutives du « campus cyber ». La possibilité de développer les parcours croisés entre les secteurs public et privé pourrait également être envisagée. Il est indispensable que la valeur ajoutée de ce projet soit réelle et clairement identifiée, par rapport aux démarches existantes ou envisagées par ailleurs, aux niveaux européen, national et local.

Je souhaite que vos travaux puissent se faire en étroite concertation avec le CSF « Industries de sécurité » et, en particulier, avec son président, Marc Darmon. La question se pose notamment de l'opportunité d'intégrer cette nouvelle initiative dans le cadre du CSF ou, dans le cas contraire, des modalités d'articulation entre les deux projets permettant de capitaliser sur la dynamique de structuration du secteur déjà engagée par le CSF.

L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) vous apportera tout le soutien nécessaire pour mener à bien cette mission. La direction générale de l'armement (DGA), la direction générale des entreprises (DGE), les services du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), ainsi que la délégation ministérielle aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces (DMISC), pourront également vous accompagner en tant que de besoin.

En étroite coordination avec le secrétariat d'État au numérique, vous me rendrez compte de votre mission avant la fin de l'automne 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le président-directeur général, à l'assurance de ma sincère considération.


Édouard PHILIPPE
